

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 16 janvier 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 janvier 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h15), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain (arrivé à 19h24), M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 33 Nombre de votants : 39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, M. DESBENOIT Bernard, Mme LEBLANC Florence.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, M. DESBENOIT Bernard à Mme GASDON Christine, Mme LEBLANC Florence à Mme LEBEAU Colette.

Election d'un secrétaire de séance : M. FAYOLLE Jean (Briennon).

N°2025/N°006

OBJET : PISCINE INTERCOMMUNALE AVENANT N°1 MARCHE DE TRAVAUX LOT N°14 « CARRELAGE FAÏENCE »

Monsieur le Président rappelle, que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif au à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°14 concerne « les revêtements en carrelage et faïence – sols souples » et a été attribué à la société VIVACI (ex SNIDARO), pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 667 704.48 € HT

Montant TTC : 801 245.38 € TTC

Sans porter atteinte à la qualité de l'ouvrage et des prestations, il est décidé de porter des modifications quant à la réalisation des travaux de carrelage et faïence dans plusieurs locaux publiques ou non publiques dont l'espace bien-être.

Il a été décidé de supprimer certaines plinthes à gorge, d'en remplacer certaines par des plinthes droites et de changer la hauteur du revêtement mural dans certains locaux.

Ainsi, l'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Au niveau de la suppression des plinthes à gorge :
Moins-value de 29 631.26 € HT ;

- Au niveau du remplacement d'une partie des plinthes à gorge par des plinthes droites :
Plus-value de 6 565.65 € HT ;
- Au niveau de la modification de la hauteur du revêtement mural dans certains locaux :
Plus-value de 3 339.04 € HT ;

Soit au total une moins-value de 19 726.57 € HT.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent -2.95% de diminution au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 19 726.57 €

Montant TTC : - 23 671.88 €

% d'écart introduit par l'avenant : -2.95% de diminution au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public s'élève, après avenant à :

Taux de la TVA : 20%

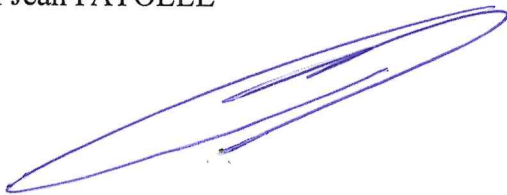
Montant HT : 647 977.91 €

Montant TTC : 777 573.49 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve l'avenant n°1 du lot n°14 « Carrelage faïence » du marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Briennon
M Jean FAYOLLE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250116-2025-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2025
Publication : 20/01/2025